



Combien de jour de preavis pour un cdd avec 2 mois d'experience

Par **taiiron_old**, le **26/11/2007** à **19:59**

bonjour,
je souhaiterai savoir combien de jour de préavis doit-je effectuer en sachant que je suis en CDD et je suis que depuis deux mois ds l'entreprise (je suis vendeur de bijoux et j'ai décroché un cdi ds une Banque) et doit-je signifier mon depart par un recommandé?
merci

Par **ly31**, le **26/11/2007** à **20:12**

Bonsoir,

Vous travaillez en CDD, et vous n'avez pas de préavis à effectuer, si ce n'est la politesse de prévenir votre employeur de vive voix et de lui confirmer par courrier en A.R.

Il faut savoir que vous ne toucherez pas vos 10% de fin de contrat du fait de la rupture

Je vous souhaite bon courage

ly31